



La rentrée 2021-2022 sur le groupe Buisson - Bréjeat - Kergomard, dit « BBK », est l'occasion pour nous de vous transmettre quelques informations sur le fonctionnement du groupe scolaire pour cette année et de faire le point sur les élections des représentants de parents d'élèves qui arrivent très vite : le 8 octobre !

RENTREE

LE NOUVEAU BÂTIMENT

Le reste à faire

Le nouveau bâtiment, en construction depuis deux ans, a été livré fin septembre. Il doit maintenant être mis en fonctionnement (commande du mobilier et du matériel, vérifications de sécurité...). L'ouverture des locaux à l'utilisation périscolaire et restauration sera réalisée après les vacances d'automne. L'ancienne annexe sera ensuite détruite, engendrant des contraintes et du bruit pendant quelques semaines pour les écoles. Seuls les aménagements extérieurs ne seront pas terminés, devant le bâtiment et la nouvelle cours au sujet de laquelle nous vous avons interrogé l'an dernier.



Centre de Loisirs

Ce site servira de centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires pour les enfants des écoles maternelles Pauline Kergomard et Danielle Casanova dès le retour des vacances d'automne.

Mutualisation du site

Une réunion de travail est prévue la semaine du 20 septembre avec les directeurs pour réfléchir au fonctionnement, la mutualisation et à l'utilisation des salles disponibles à l'étage du bâtiment. En effet, elles ne sont pas réservées au périscolaire et peuvent être utilisées sur le temps scolaire. Une charte sera réalisée à l'issue de cette réunion entre les services municipaux et l'Éducation Nationale.

RAPPEL

INSCRIPTION PÉRISCO & RÉSERVATIONS

Depuis le 22 septembre, les enfants ne sont plus acceptés au périscolaire (accueil matin et soir, étude), à la cantine et au centre de loisirs si aucun dossier d'inscription n'a été déposé et validé en Marie. Si c'est votre cas, contacter rapidement la Direction de la

Restauration et de l'Éducation au 01 30 86 32 81.

Attention : sans réservation, les enfants ne seront accueillis qu'en fonction des places disponibles et avec tarifs majorés.

CONTACTS

Écoles

Paul Bréjeat

Directrice : 01 39 14 38 24

Coordinateur périscolaire : 07 60 31 40 68

Ferdinand Buisson

Directrice : 01 39 14 38 20

Coordinateur périscolaire : 07 63 22 80 04

Pauline Kergomard

Directrice : 01 39 14 38 02

Coordinateur périscolaire : 06 61 81 24 76

FCPE

Paul Bréjeat : Baidy SALL

fcpepaulbrejeat@gmail.com

Ferdinand Buisson : Flavie COMTE

fcpe.buisson.houilles@gmail.com

Pauline Kergomard : Antoine BAUSSART

fcpe.kergomard@yahoo.fr

Centres de loisirs

Cousteau : 01 30 86 33 48

06 30 66 43 43

Casanova : 07 86 04 48 86



Rejoignez la FCPE de votre école et œuvrez pour le bien-être de tous les enfants !

Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le **8 octobre**. Le rôle des représentants de parents d'élèves est souvent méconnu, il comporte de nombreuses facettes et une partie de leur travail est souvent invisible...

Pour les parents et leurs enfants

La principale mission d'un parent d'élève élu est de vous représenter auprès de l'école et de l'Éducation nationale pour les questions liées au temps scolaire d'une part, et auprès de la Mairie pour les temps périscolaires d'autre part. Les représentants de parents d'élèves ont aussi un rôle d'informations auprès des parents, informations que vous pourrez retrouver dans le panneau d'affichage situé aux entrées principales, mais aussi sur le blog et la page Facebook de la FCPE de Houilles.



A l'école

Très prochainement se dérouleront les conseils d'école qui réuniront l'équipe enseignante, les représentants de parents d'élèves élus, et un élu municipal. Retrouvez notre dossier « Conseil d'école » juste après. Les représentants de parents d'élèves soutiennent aussi les enseignants dans les différents projets collectifs et festifs. Les parents volontaires contribuent aussi à la réussite de ces événements...

Au niveau de la Ville

les fédérations de parents d'élèves sont souvent amenées à rencontrer Madame l'élue aux affaires scolaires, les services scolaires, les services des travaux ou Monsieur le Maire pour discuter des différentes problématiques qui touchent l'école et dépendent de la municipalité.



CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école a pour mission de prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, de voter le règlement intérieur de l'école et d'adopter le projet d'école. Il se réunit trois fois par an, à raison d'une fois par trimestre, sur invitation du directeur de l'école.

Qui siège au conseil d'école ?

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, qui en est le président, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, d'un élu de la mairie, des représentants des parents d'élèves élus, et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles (DDEN).

L'ensemble des membres du conseil d'école possède un droit de vote. Les membres siègent pour une année scolaire jusqu'à leur renouvellement. En plus des membres de droit, d'autres personnes, comme les membres du RASED peuvent être invités au conseil d'école pour voix consultative.

Quels sujets sont abordés en conseil d'école ?

En plus du vote du règlement intérieur de l'école, les membres du conseil d'école sont consultés sur les actions pédagogiques et éducatives (projets pédagogiques, de classes, évaluations nationales...), sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, sur les conditions d'intégration des enfants handicapés et notamment sur le travail du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), sur l'hygiène scolaire (protocoles sanitaires et hygiène dans l'école), sur la

protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire. Le bilan de la rentrée (effectifs, structure, personnel accompagnant les enfants) et le bilan financier de l'OCCE (la coopérative à laquelle vous avez éventuellement fait un don récemment) font également partie des sujets. Les questions liées au périscolaire, notamment sur les activités périscolaires ou le temps de la restauration scolaire, peuvent également y être abordés, en présence du coordinateur de l'école.

À quoi servent les parents d'élèves élus en conseil d'école ?

Au conseil d'école, les parents d'élèves élus prennent part aux décisions de la vie de l'école. Ils servent aussi de relais auprès des autres parents en faisant remonter les questions, les inquiétudes et les demandes.

Pour cette année scolaire, les élus représentant la mairie aux conseils d'écoles sont pour :

- ◇ Paul Bréjeat : Nicolas LEMETTRE
- ◇ Ferdinand Buisson : Céline PRIM
- ◇ Pauline Kergomard : Christophe HERAUD

CONSEILS D'ÉCOLES

BRÉJEAT

- ◇ 18 octobre 2021
- ◇ 14 février 2022
- ◇ 13 juin 2022

BUISSON

- ◇ 19 octobre 2021
- ◇ 15 février 2022
- ◇ 14 juin 2022

KERGOMARD

- ◇ 19 octobre 2021
- ◇ 18 mars 2022
- ◇ 10 juin 2022